

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze et le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 8	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 16/04/2014

Date d'affichage :

OBJET :

PAYS DE BALAGNE :

**Désignation des délégués
De la communauté de communes
Calvi Balagne**

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - MP. ANTONELLI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI.

Absent(s) : MM. JB. CECCALDI - J. LUCIANI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER - F. SEVEON – P. SIMEONI

Absent(s) ayant donné procuration : MM. P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – J. PAOLINI à J. GUGLIELMACCI – R. SANTELLI à D. ANDREANI – JM. SEITE G. BRUN – E. SUZZONI à A. SANTINI

Secrétaire : D. BICCHIERAY

Le Président rappelle que le Pays de Balagne est un Syndicat Mixte émanant des trois communautés de communes de Balagne, dont chaque EPCI désigne ses délégués afin d'être représenté dans les instances du Syndicat.

Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 induisent le renouvellement des représentants au comité syndical ainsi qu'au comité de programmation Leader.

Pour le Syndicat Mixte :

La communauté de communes Calvi Balagne a 5 sièges (5 titulaires et 5 suppléants)

La communauté de communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse a 3 sièges (3 titulaires et 3 suppléants)

La communauté de communes I Cinque Pieve di Balagna a 2 sièges (2 titulaires et 2 suppléants)

Pour le Comité de Programmation Leader :

La communauté de communes Calvi Balagne a 2 sièges (2 titulaires et 2 suppléants)

La communauté de communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse a 2 sièges (2 titulaires et 2 suppléants)

La communauté de communes I Cinque Pieve di Balagna a 2 sièges (2 titulaires et 2 suppléants)

Le Président précise également que la présidence du Syndicat Mixte Pays de Balagne tourne tous les 2 ans. La communauté de communes Calvi Balagne assurera cette fonction pour la période 2014-2015.

Sont désignés au Comité Syndical du Pays de Balagne :

TITULAIRES

- MARCHETTI François
- SEITE Jean Marie
- GUGLIELMACCI Pancrace
- PARRIGI Maurice
- GUIDONI Pierre

SUPPLEANTS

- ANDREANI Dominique
- SUZZONI Etienne
- ROBICHON Julia
- BARTHELEMY Roxane
- NOBILI Jean Michel

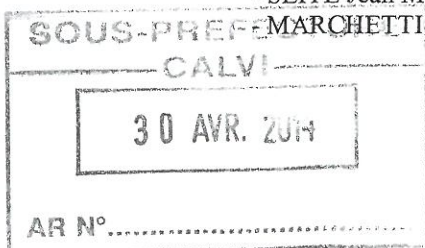
Sont désignés au Comité de programmation Leader :

TITULAIRES

- SEITE Jean Marie
- MARCHETTI François Marie

SUPPLEANTS

- BARTHELEMY Roxane
- NOBILI Jean Michel



Fait et délibéré, le 22 avril 2014
Pour copie conforme
Le Président



Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le